Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Christine Lafont Tél : 01.49.55.51.56 fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2010-2147** **Date: 11 octobre 2010**

Date de mise en application : à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames, Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune» : Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel.

Bases juridiques :
Arrêté du 8 juillet 2010 relatif à la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune» du baccalauréat professionnel
Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF,
Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relatives aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune »

Mots-clés : Evaluation, CCF, Baccalauréat professionnel, gestion des milieux naturels et de la faune

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Cette note de service a pour objet de préciser les épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C12 du référentiel de certification de la spécialité «Gestion des milieux naturels et de la faune» du baccalauréat professionnel.

Elle diffuse également la grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E6.

Elle précise des éléments sur la formation en milieu professionnel en relation avec l'épreuve E6.

Elle précise aussi le cadrage du CCF de l'épreuve E7 qu'il convient d'appliquer conformément à la circulaire N°2005 du 28 août 1995 sus mentionnée.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012.

Epreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 *« Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux* »
Elle est affectée du coefficient 2. Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Le sujet s'appuie sur un ensemble de documents ne dépassant pas trois pages.

Il comporte trois parties :

Partie 1 : Le candidat explicite des notions clés qui seront désignées dans le ou les documents support. (Ces notions peuvent porter sur les trois domaines des sciences écologiques, économiques et sciences et techniques des aménagements/gestion des espaces naturels).

Partie 2 : Le candidat identifie une problématique de gestion évoquée dans les documents. Il en précise les contextes écologique, socio-économique, réglementaire, technique, les acteurs et les enjeux.

Partie 3 : Le candidat présente un exemple pertinent de son choix éventuellement en lien avec son expérience, qui relève de la même logique d'intervention. Il définit les éléments du contexte socio-économique, juridique, écologique et les acteurs relatifs à l'exemple choisi. Il explicite et justifie les choix techniques réalisés ou programmés.

Chaque partie compte pour un tiers de la note de l'épreuve environ.

Il s'agit d'une épreuve pluridisciplinaire corrigée par deux enseignants des disciplines suivantes :
- Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels,
- Sciences économiques sociales et de gestion,
- Biologie-écologie.

Les examinateurs utilisent une grille critériée nationale jointe au sujet qui prend en compte les capacités intermédiaires :

C5.1- « Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques »

C5.2- « Justifier des choix techniques en fonction des usages du territoire »

C5.3- « Identifier l'impact des politiques publiques sur des choix techniques »

Epreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

Cette épreuve valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :

C6 « Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique »

C7 « Communiquer en situation professionnelle »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 pages minimum, 20 pages maximum (annexes incluses), rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.
Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation durant une période de stage d'au moins 8 semaines sur les 12 à 14 semaines obligatoires pour les scolaires. Les activités exercées durant cette période doivent porter sur la mise en œuvre d'une action de gestion des milieux naturels et de la faune.
Le candidat mobilise des outils d'étude acquis dans le module MP1 quant à la méthode, ainsi que dans l'ensemble des modules professionnels quant aux approches disciplinaires et pluridisciplinaires (en particulier le thème 1 des activités pluridisciplinaires *« analyse systémique de l'entreprise dans son territoire »* et le thème 3 *« chantiers de génie écologique et leurs suivis technico-économiques »*).

Le candidat choisit une intervention à laquelle il a participé durant les périodes de formation en milieu professionnel. Il en justifie le choix comme support du document écrit. Il précise les objectifs de cette intervention, ceux du commanditaire, l'échelle d'intervention, les caractéristiques de ou des sites concernés. Il en repère les enjeux et les aspects déterminants.
Il doit identifier la cohérence de l'intervention choisie avec l'échelle locale d'action, par exemple l'adéquation au lieu, à l'époque, aux moyens disponibles…
Il montre sa connaissance du fonctionnement de l'organisation support du maître de stage ou du maître d'apprentissage.
Il précise les opérations techniques (enchaînement, chronologie…) mises en œuvre et conduites.
Le candidat formule des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention. Il fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve se déroule en deux temps :
- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes où le candidat présente le contenu du document écrit.
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes portant sur l'exposé et l'ensemble du document.

L'évaluation

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée, jointe en annexe, permettant d'attester les capacités visées par l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace / gestion des espaces naturels,
- un professionnel du secteur.

Les examinateurs prennent connaissance du document écrit avant l'épreuve.
Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral.
Avant l'oral, les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du dossier. L'évaluation doit privilégier l'oral.

Epreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve E7 valide les 5 capacités C8 à C12. Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve comporte 4 ou 5 CCF.

Si 5 CCF sont organisés, la répartition est la suivante :

Capacités	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**	**C12**
coefficient	1	1	1,5	1	0,5
Nb de CCF	2		1	1	1

Si 4 CCF sont organisés, la répartition est la suivante :

Capacités	**C8**	**C9**	**C10** et **C11**	**C12**
coefficient	1	1	2,5	0,5
Nb de CCF	2		1	1

Les supports d'évaluation de tous les CCF sont des situations concrètes à caractère professionnel. Les CCF comprennent obligatoirement une partie pratique concrète de terrain et peuvent aussi comprendre une partie d'exploitation orale et/ou écrite.

Ils peuvent comporter une partie collective (avec au maximum 50% de la note portant sur le travail collectif) complétée par un écrit ou un oral individuel.

Les enseignants des disciplines professionnelles qui assurent l'enseignement des modules MP3 à MP6 et du MAP sont en charge de l'évaluation. Les professionnels peuvent participer à l'évaluation.

Les CCF validant les capacités C8 et C9 :

C8 « Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité »

C81- « Organiser une intervention de génie écologique : ressources humaines et matérielles »

C82 – « Effectuer le suivi écologique, social et technico-économique de l'intervention »

C83 – « Rendre compte de son activité à son supérieur »

C9 « Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes »

C91 – « Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements »

C92 - « Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité »

Les capacités C8 et C9 s'évaluent lors de deux situations pratiques à caractère professionnel différentes. L'une relève de la gestion conservatoire avec cahier des charges naturaliste, l'autre de la gestion environnementale territoriale.

Les 5 capacités intermédiaires des deux capacités sont toutes vérifiées dans l'un ou l'autre des deux CCF pratiques selon le choix de l'équipe.

La répartition des différentes capacités intermédiaires entre les deux CCF est réalisée de manière à ne pas faire de doublon.

Les enseignements professionnels des modules MP3 et MP4, du thème 3 de pluridisciplinarité et les stages concourent à l'atteinte des capacités. Les chantiers-écoles peuvent être le support de l'évaluation certificative.

Les CCF validant les capacités C10 et C11

Les CCF doivent permettre de valider les 2 capacités C10 et C11 et leurs capacités intermédiaires :

C10 « Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement »

C10.1- « Diagnostiquer l'état des populations et des habitats »

C10.2- « Informer les usagers et le public sur les réglementations spécifiques »

C11 « Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature »

C11.1- « Mettre en oeuvre des actions d'animation : sensibilisation, éducation à l'environnement, activité éco-touristique »

C11.2- « Mettre en oeuvre des opérations de promotion et de mise en valeur d'un site »

Les enseignements professionnels des modules MP5 et MP6, du thème 2 de pluridisciplinarité et les stages concourent à l'atteinte des capacités.

La combinaison des capacités intermédiaires dans l'un ou l'autre des CCF est du ressort de l'équipe pédagogique.

Si l'équipe choisit d'organiser 4 CCF, les capacités C10 et C11 sont validées dans un même CCF de coefficient 2,5.

Le CCF relatif à la capacité C12

C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Les enseignements professionnels du module MAP et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Ce CCF est organisé par deux enseignants : un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion des espaces naturels et un autre enseignant technique, un professionnel du secteur peut y être associé.

Cas de CCF du Baccalauréat professionnel et du BEPA utilisant la même situation d'évaluation :

Les CCF du baccalauréat professionnel peuvent être conçus comme étant complémentaires de ceux du BEPA rénové, en particulier pour l'épreuve E3.

Les capacités et les capacités intermédiaires des deux diplômes sont différentes mais complémentaires. Elles peuvent être vérifiées par les mêmes situations d'évaluation. La notation sera alors faite selon deux barèmes et avec deux grilles différentes.

Pour les candidats hors CCF

L'épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale qui a pour support un ensemble de documents constitués et rédigés par le candidat, relatifs aux interventions pratiques qu'il a effectuées ou conduites.

Les documents doivent refléter la diversité des situations professionnelles où les 5 capacités s'exercent en référence au référentiel professionnel, en particulier aux situations professionnelles significatives (SPS) et à la fiche descriptive d'activités (FDA).

Les documents supports doivent permettre de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12.

Ils présentent au moins les situations professionnelles suivantes :

1/ Conduite de travaux de génie écologique en gestion naturaliste (C8)
2/ Conduite de travaux de génie écologique en gestion environnementale territoriale (C9)
3/ Suivi ou veille écologique (C10)
4/ Conduite d'activités d'accueil du public et d'animation nature (C11)
5/ Une situation relative à l'adaptation à des enjeux professionnels particuliers (C12) sera aussi présente.

Pour chaque situation professionnelle constituant les documents supports, le candidat décrit, le contexte, les objectifs, les interventions réalisées et son implication.

L'ensemble des documents est apporté par le candidat au moment de l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des aménagements de l'espace/gestion des espaces naturels,
- un enseignant des sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur.

Les examinateurs choisissent une situation professionnelle parmi celles qui sont présentées dans les documents supports de l'épreuve transmis par le candidat.

- Le candidat présente cette situation professionnelle pendant une durée maximale de 5 minutes,

- les examinateurs interrogent le candidat pendant une durée maximale de 15 minutes. L'entretien porte sur l'exposé et des questions exploratoires peuvent être posées sur les autres documents supports.

Le Sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

ANNEXE : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6
EXPERIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Capacités du référentiel de certification	Capacités intermédiaires	Critères	écrit				oral				note
			--	-	+	++	--	-	+	++	
C6 Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique	C6.1- Repérer les enjeux de l'intervention	- justification de l'intervention choisie par le candidat comme support du document écrit, - identification des objectifs de l'intervention, - identification des potentialités, contraintes et risques de l'intervention									**/4**
	C6.2- Identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental de l'intervention	- identification des caractéristiques du territoire concerné - présentation du fonctionnement de l'organisation support - description des opérations techniques conduites									**/4**
	C6.3- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention	- évaluation des différentes opérations conduites en fonction des conditions de l'intervention - évaluation de la pertinence de l'intervention									**/6**
C7 Communiquer en situation professionnelle	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires	- pertinence et actualités des informations présentées - maîtrise des informations formulées									**/3**
	C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers	- clarté du message (orthographe, syntaxe, logique du plan retenu, qualité de la présentation…) - qualité de l'échange et cohérence de l'argumentation - maîtrise du langage professionnel (mobilisation de références pertinentes)									**/3**
		Note E6 sur 20 en points entiers	**/20**								